

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

N° P19- 062013

ND 38993

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6887

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KARMA Parly

Date de naissance : 63.03.13

Adresse : HAY WALA, TASHAROK, 15000 Casablanca

Tél. : 0634203128 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/07/2023

Nom et prénom du malade : MATHAUN F. DURIOU, Age : .....  
VITA TASKOVA, KARMA

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ASTIGMATISME

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....  
MATHAUN F. DURIOU, KARMA

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature de l'adhérent(e) : .....  
MATHAUN F. DURIOU, KARMA

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/10/2020	JPH	130	130	DH Docteur VIVA TASKO SPECIALISTE EN MALADIES CHIRURGIE DES YEUX Rue du Parc 13-0000 - SARAJEVO

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie SARAJEVO Dr. Fatiha S. HENDI Ad. Med. Farah. J. M. B. M. A. Tél: 0522 79 76 00 - 061 45 00 71	04/10/2020	57,90

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

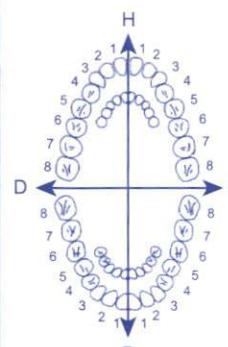
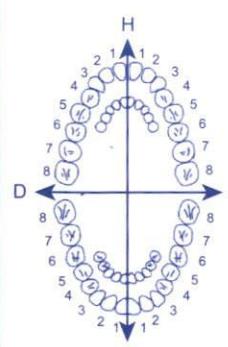
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Opticien Optométriste Opticien Optométriste Opticien Optométriste Opticien Optométriste	09.09.91					1100,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
<b>O.D.F</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			
	H 25533412   21433552			
	D 00000000   00000000			
	B 35533411   11433553			
	<b>[Création, remont, adjonction]</b>			
	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
<b>MONTANTS DES SOINS</b>				MONTANTS DES SOINS
<b>DATE DU DEVIS</b>				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur VITA TASKOVA

SPECIALISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

15, Rue du Parc - CASABLANCA

Tél. : 05 22 27 28 62

الطبية فيتا طاسكوفة

اختصاصية

في أمراض وجراحة العيون

15، زنقة الحديقة - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 27 28 62



Casablanca, le

26/08/2020

V-C

Dro (-1,50 + 75) + 2,75

Dro + 2,75

OPTICIEN IACHAKOU  
Opticien Optométriste  
2, Mosquée Al Itidal Hay Wal  
Attachouk T. 05-22-27-28-62

V.P

A dro + 1,75

57,90

A Meug - corrigé

3 M



2 Mosque iitidal hay walaa atacharouk  
tranche 2- Casablanca. Tel : 0661568674

Nº 0096

Date : 08.09.2020

Mr/Mme/Mlle : KARMA Fouzia

DOCTEUR :

OPTIC ATTACHAROUK  
Opticien Optométriste  
2, Mosquée Al Itidal Hay Walaa  
Attacharouk Tr 2 Casablanca

Désignation			Total (DHs)
SPH	CYL	AXE	
O.D : O.G : V.L +2.71	-1.10	71	900.00 900.00
O.D : O.G : V.P +2.71			
ADD : +1.91			
Verre : Minéral blanc, Photogris, Photobrun, Organique, Progressif Double Foyer, Fort indice			900.00
Monture : Métallique, Plastique, Nylor, Percée Face Supplémentaire : A.R/A.R Multicouche			900.00
			Total TTC : 2700.00

Arrêtée la présence facture a la somme de : .....

Deux Mille Sept Cent Dix Dollars

EDDOROTOWES SIDI MAAROUF

Z.I Lina n° 347 Sidi Maârouf

Casablanca - MAROC

Tel.: 0 02 12 22 97 20 89, Fax: 0 02 12 22 97 20 56

Amine Tahiri. Pharmacien Responsable

### Notice

## Allergo-COMOD® Collyre

Cromoglicate de sodium

#### Composition:

1 ml de solution isotonique contient:

Principe actif: Cromoglicate de sodium 20 mg

#### Excipients

Edéate de sodium, sorbitol, eau pour préparations injectables

#### Présentation:

Collyre: flacon compte-gouttes de 10 ml



Allergo-COMOD®  
⊗

Steripharma  
PPV:57,90 dh